

Saison 2017/2018

COMMISSION MIXTE CFCP n°2 Procès-Verbal

Réunion du 16 mai 2018

Présents : Bernard BELY (Président), Christine GIROD (LNV), Bertrand LEYS (DTN adjoint), Gilbert LOUIS (LNV)
Excusés : Cinthya BAGATTO (FFVB), Michel DESMEDT (FFVB), Michel ROUGEYRON (LNV)
Assiste : Alain DEBES

ORDRE DU JOUR

- 1 – Point sur les CFCP et les demandes d’accompagnement
- 2 – Cahier des charges des CFCP
- 3 – Indemnités de formation
- 4 – Désignation du Président issu de la FFvolley ou de la LNV
- 5 – Divers

M. BELY ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux membres présents et donne la parole à M. LEYS, DTN adjoint, pour le premier point à l’ordre du jour.

1 – Point sur les CFCP et les demandes d’accompagnement

1.1 Demandes et renouvellements d’agrément

M. LEYS fait part de 5 visites de CFCP dont 2 pour des demandes de renouvellement d’agrément (NANTES et ISTRES) et 3 pour des demandes d’obtention d’agrément (MULHOUSE, PARIS SAINT-CLOUD et VANDOEUVRE).

A noter que les clubs de MULHOUSE et VANDOEUVRE sont déjà sous convention d’accompagnement pour la saison 2017/2018.

Les clubs ont à présent bien intégré le fait qu’il faut appliquer et respecter le cahier des charges des CFCP pour pouvoir prétendre à l’obtention ou au renouvellement de l’agrément ministériel.

La Direction Technique Nationale émet un avis favorable pour ces 5 demandes, avec le cas particulier du club d'ISTRES.

Certains Centres de Formation peuvent également faire l'objet d'une visite par la Direction Régionale au courant de la saison. Par ailleurs, il existe une personne coordinatrice dédiée à la Direction Régionale en charge du suivi des CFCP tous sports confondus et qui peut venir en aide des clubs et évaluer les CFCP.

A présent, la prochaine étape sera la réunion prévue au Ministère le jeudi 24 mai 2018.

1.2 Demandes d'accompagnement

Il n'y a eu aucune demande d'accompagnement de la part des clubs pour la saison 2018/2019.

1.3 CFCP ISTRES

M. LEYS revient sur le cas particulier d'ISTRES qui arrive au terme des 2 ans de maintien d'agrément de son CFCP puisque l'équipe évolue en Elite depuis 2 saisons sportives.

M. LOUIS rappelle les différents courriers qu'il a adressés en tant que Président du club d'ISTRES au Ministère et à la FFvolley pour demander une dérogation de maintien de l'agrément de son CFCP pour la saison 2018/2019 dans la mesure où son équipe première ne réintègre pas le secteur professionnel.

M. LEYS, en tant que Directeur Technique National adjoint, demande un respect du règlement et met en garde aux possibilités de jurisprudence en cas de maintien d'agrément.

Après prise de connaissance des avis communiqués préalablement à la réunion de MM. DESMEDT et ROUGEYRON, les membres présents échangent sur ce cas particulier.

A l'issue des débats, la Commission mixte émet un avis favorable pour que la demande du club d'ISTRES soit proposée lors de la commission ministérielle du 24 mai 2018. M. LOUIS n'a pas participé au vote.

2 – Cahier des charges des CFCP

2.1 Modifications

Le cahier des charges des CFCP a été modifié, notamment d'un point de vue règlementaire dans la partie « Encadrement et suivi médical ».

Article 3 – Encadrement sportif : une mise à jour des appellations des diplômes nécessaires de l'encadrement sportif sera effectuée.

Article 4 - Encadrement et suivi médical : les membres de la Commission mixte demandent une précision au sujet de la nécessité de désigner un médecin référent du CFCP et proposent que la phrase « *Un médecin est désigné comme étant le médecin référent du CFCP* » soit intégrée entre les paragraphes 2 et 3 de l'article.

Article 7 - Formation sportive : une modification de rédaction du niveau de jeu en championnat amateur sera réalisée puisque l'équipe réserve du club support doit impérativement évoluer au minimum en Nationale 2.

Article 8 - Formation scolaire : un discours et un canevas sur les différents points cités dans la formation citoyenne seront fournis par la Direction Technique Nationale après la réunion du 24 mai 2018.

3 – Indemnités de formation

3.1 Proposition en cas d'absence de premier contrat professionnel

Comme demandé par les membres de la Commission mixte lors de la réunion du mois de décembre, M. LOUIS expose le résultat du travail qu'il a réalisé avec M. ROUGEYRON sur la proposition d'indemnité en cas de :

- proposition d'un contrat à temps partiel,
- mutation vers un autre club selon la division du nouveau club.

A l'issue des discussions, le principe de diminuer de moitié l'indemnité due en cas de contrat à temps partiel semble avoir l'approbation des membres. Les autres propositions quant à elles demandent à être retravaillées.

Il convient également d'étudier le cas de la proposition d'une nouvelle convention de formation par le même club ou un autre club. L'indemnité due pourrait dans ce cas être partagée entre les deux clubs formateurs.

3.2 Tarif pour la saison 2018-2019

Les tarifs pour la saison 2018-2019 restent en attente, selon les nouvelles propositions d'indemnités qui pourraient être adoptées.

4 – Désignation du Président issu de la FFvolley ou de la LNV

M. LEYS se charge de demander au Bureau exécutif de la FFvolley s'il souhaite proposer une personne pour la présidence de la Commission mixte.

Bernard BELY
Président de la Commission mixte

